

18 juillet 2018
Français
Original : anglais*

**Vingt-huitième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**
Santiago, 22-26 octobre 2018

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail :
 - a) Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport, et techniques d'enquête efficaces pour y faire face ;
 - b) Tendances en matière de contrôle des précurseurs, évolution du détournement des précurseurs et itinéraires utilisés pour le trafic de précurseurs de la cocaïne introduits dans la région ou transitant par la région ;
 - c) Utilisation de l'Internet clandestin (darknet) pour le trafic de drogues et recours aux cybermonnaies pour le blanchiment d'argent ;
 - d) Conception et mise en œuvre de programmes complets et durables de développement alternatif.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016.
7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement de ses organes subsidiaires.

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



8. Organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, a été approuvé à la vingt-septième Réunion, tenue à Guatemala, du 2 au 6 octobre 2017.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Les participants ont donc été invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'ici au 20 juillet 2018, un rapport de trois pages sur les tendances du trafic de drogues observées dans leur pays au cours de l'année écoulée. Seuls les rapports qui auront été reçus à cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Après avoir adopté l'ordre du jour, la vingt-huitième Réunion souhaitera peut-être établir un programme de travail. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis pour examen.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (UNODC/HONLAC/28/1)

3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

Les participants sont invités à faire part à la vingt-huitième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de détection et de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont également invités à exposer à la Réunion les obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et les mesures prises pour les surmonter.

Ce point sur la coopération régionale et sous-régionale sera aussi l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les modes opératoires utilisés par les trafiquants et de passer en revue les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne, ainsi que d'autres questions pertinentes.

Documentation

Note contenant le rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en matière de trafic de drogues (UNODC/HONLAC/28/2)

Note du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAC/28/3)

4. Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants sont invités à informer la vingt-huitième Réunion des mesures prises par leur gouvernement pour donner suite aux recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion, tenue à Guatemala du 2 au 6 octobre 2017.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses reçues au questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Pour que le Secrétariat puisse établir sa note sur l'application des recommandations de la vingt-septième Réunion, une note verbale a été adressée le 12 juin 2018 aux gouvernements des États participant à la Réunion, les priant de renvoyer ce questionnaire dûment rempli avant le 20 juillet 2018.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/28/4)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

a) Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport, et techniques d'enquête efficaces pour y faire face

Le groupe de travail chargé de cette question examinera les tendances relevées par les services nationaux de détection et de répression des infractions liées à la drogue en matière de dissimulation et de transport de drogues (y compris le transport aérien commercial) aux niveaux régional et interrégional. Les participants seront invités à échanger des informations sur les pratiques mises en œuvre et sur l'efficacité des techniques utilisées dans le cadre d'enquêtes visant des cas complexes de trafic de drogues, notamment les livraisons surveillées. Ils seront aussi invités à mettre en commun leurs expériences en présentant les difficultés éventuelles rencontrées dans le cadre d'opérations et d'enquêtes, et à partager leur opinion sur les meilleures manières de les surmonter. Ils souhaiteront peut-être également examiner l'efficacité des mécanismes existants et des organisations de coopération régionale et internationale en matière de détection et de répression pour appuyer ces opérations et enquêtes. À cet égard, ils voudront peut-être suggérer d'éventuelles améliorations. Le groupe de travail conclura ses travaux en proposant des recommandations.

b) Tendances en matière de contrôle des précurseurs, évolution du détournement des précurseurs et itinéraires utilisés pour le trafic de précurseurs de la cocaïne introduits dans la région ou transitant par la région

Le groupe de travail examinera les difficultés que les services de détection et de répression des infractions en matière de drogue et les autorités chargées de la

réglementation rencontrent pour faire face au phénomène croissant de l'utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle dans les laboratoires clandestins. Les participants seront invités à échanger des informations concernant les flux de ces substances sur leur territoire et à identifier celles qui sont le plus couramment utilisées dans la fabrication illicite de drogues. Ils souhaiteront peut-être également examiner l'efficacité des cadres réglementaires existants et des mesures prises par les services de détection et de répression. Le groupe de travail conclura ses travaux en proposant des recommandations pour promouvoir l'adoption d'une approche commune au niveau régional.

c) Utilisation de l'Internet clandestin (darknet) pour le trafic de drogues et recours aux cybermonnaies pour le blanchiment d'argent

Le groupe de travail examinera l'utilisation croissante de l'Internet clandestin pour le trafic de drogues et le recours de plus en plus important aux cybermonnaies pour le blanchiment d'argent. Le darknet offrant aux auteurs d'infractions un anonymat relatif, les services de détection et de répression et les services de renseignement financier doivent renforcer leurs capacités à remonter jusqu'à l'origine des échanges en cybermonnaies et à mener des opérations d'infiltration sur le darknet. Les participants seront invités à échanger des informations sur les dernières tendances observées par leurs services de détection et de répression en matière de trafic de drogues au sein de l'Internet clandestin ainsi qu'en ce qui concerne les meilleures pratiques dans le cadre d'enquêtes dans ce domaine. Ils seront également invités à aborder les difficultés posées par la saisie de produits du crime en cybermonnaies et les moyens de garantir une coopération internationale efficace dans les affaires de trafic de drogues sur le darknet. Le groupe de travail conclura ses travaux en proposant des recommandations.

d) Conception et mise en œuvre de programmes complets et durables de développement alternatif

Dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe), les États Membres ont consacré une section aux recommandations pratiques concernant le développement alternatif ; la coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement ; et la résolution des problèmes socioéconomiques. Ils s'y sont de nouveau engagés à s'attaquer aux problèmes socioéconomiques liés à la culture illicite de plantes dont on tire des drogues ainsi qu'à la fabrication et la production illicites et au trafic de drogues en mettant en œuvre des politiques et programmes antidrogue de longue haleine qui soient globaux, axés sur le développement durable et équilibrés. Les participants sont encouragés à partager l'expérience de leur pays en ce qui concerne la promotion d'une croissance économique sans exclusion et le soutien aux initiatives contribuant à l'élimination de la pauvreté et à la pérennité du développement social et économique. Ils sont également encouragés à aborder les conséquences que les cultures illicites et la fabrication et la production illicites de stupéfiants et de substances psychotropes ont sur l'environnement. L'atelier sera également l'occasion de partager les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, que l'Assemblée générale a adoptés dans sa résolution 68/196 du 18 décembre 2013 et réaffirmés dans ses résolutions 71/210 du 19 décembre 2016 et 72/197 du 19 décembre 2017.

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016

Dans sa résolution 56/10, la Commission a prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard au titre du point de l'ordre du jour relatif à la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action.

Dans la même résolution, la Commission a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour susmentionné. Elle a également prié les réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

L'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue du 19 au 21 avril 2016 et, dans sa résolution S-30/1, a adopté un document final intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ».

Ce document contient un ensemble de recommandations pratiques découlant de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action, et notamment de l'évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Les recommandations pratiques figurant dans le document final portent sur les sept domaines d'action suivants : a) réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé ; b) moyens d'assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle et l'accès à ces substances à des fins médicales et scientifiques, tout en en prévenant le détournement ; c) réduction de l'offre et mesures connexes, efficacité de la répression, mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ; d) questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités ; e) questions transversales liées aux moyens d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables ; f) renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée ; et g) développement alternatif, coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement, et résolution des problèmes socioéconomiques.

Les États Membres se sont déclarés résolus à prendre les mesures qui doivent l'être pour donner suite à ces recommandations pratiques, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues, des informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations.

La Commission des stupéfiants est actuellement engagée dans le processus visant à donner suite à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en mettant l'accent sur l'application des recommandations. À cette fin, des discussions sur les sept domaines d'action ont été menées en 2016 et 2017.

En 2018, pendant la période intersessions, la Commission poursuivra ses débats sur l'application des recommandations de la session extraordinaire et la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action. De plus amples renseignements sont disponibles sur la page consacrée aux réunions de la Commission des stupéfiants qui se trouve sur le site Web de l'ONUDC.

À sa soixantième session, en 2017, la Commission des stupéfiants a décidé d'organiser à sa soixante-deuxième session, qui doit se tenir à Vienne en 2019, un débat ministériel afin de faire le bilan de l'application des engagements pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 prévue dans la Déclaration politique et le Plan d'action.

En mars 2018, la Commission a adopté la résolution 61/10, intitulée « Préparatifs du débat ministériel devant se tenir à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2019 », dans laquelle étaient présentées les dispositions à prendre pour l'organisation du débat ministériel. Celui-ci devait comprendre un débat général et s'inspirer des modalités définies dans la résolution. Dans la même résolution, la Commission a décidé que le débat comprendrait également deux tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes, qui se dérouleraient parallèlement au débat général de la plénière, et a précisé les modalités d'organisation des tables rondes. La Commission examinera plus en détail l'organisation du débat ministériel et la voie à suivre après 2019 aux réunions intersessions prévues en septembre, octobre et novembre 2018.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants seront invités à examiner les difficultés que rencontrent les États de la région pour mettre en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action. Ils seront également invités à examiner les meilleurs moyens d'aider la Commission des stupéfiants à donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016 et de contribuer à l'application du document final, en mettant à profit leurs connaissances techniques et leurs expériences régionales.

Documentation

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ([E/2009/28-E/CN.7/2009/12](#), chap. I, sect. C)

Résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue »

7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement de ses organes subsidiaires

La décision 60/1 de la Commission des stupéfiants était ainsi libellée :

En réponse à l'invitation que l'Assemblée générale a formulée au paragraphe 97 de sa résolution [71/211](#) du 19 décembre 2016, et ayant à l'esprit les demandes énoncées dans sa résolution 56/10 du 15 mars 2013 et dans la recommandation opérationnelle 6 c) du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », la Commission a décidé, à sa 9^e séance, tenue le 17 mars 2017 :

a) D'examiner la manière dont ses organes subsidiaires pourraient davantage contribuer à l'application de ce document ;

b) D'informer ses organes subsidiaires de l'invitation formulée dans la résolution 71/211 de l'Assemblée générale ;

c) D'inviter ses organes subsidiaires à examiner cette invitation à leurs prochaines réunions et à lui en rendre compte en temps voulu.

La vingt-septième Réunion a examiné l'application de la décision 60/1 de la Commission. Des informations sur ces travaux figurent dans le rapport de la Réunion (UNODC/HONLAC/27/6) et dans le rapport sur les mesures prises par les organes subsidiaires (E/CN.7/2018/9).

8. Organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants à la vingt-huitième Réunion seront invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième Réunion, où seront indiqués les thèmes que pourraient traiter les groupes de travail et les lieux où pourraient se tenir les prochaines réunions. En décidant du lieu de la vingt-neuvième Réunion et des thèmes devant y être traités par les groupes de travail, ils faciliteraient grandement la préparation et l'organisation de cette réunion. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type spécifiant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte. Les participants sont priés de se préparer à proposer et passer en revue des thèmes susceptibles d'être examinés par les groupes de travail à la vingt-neuvième Réunion.

Les participants seront également invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux, en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/28/5)

9. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la vingt-huitième Réunion pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports de pays.

10. Adoption du rapport de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-huitième Réunion, comprenant les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Projet de programme de travail

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 22 octobre 2018	8 h 30		Inscriptions
	10 heures		Ouverture de la vingt-huitième Réunion
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour
		3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues
	14 h 30	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues (<i>suite</i>)
Mardi 23 octobre 2018	10 heures	6	Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale
		4	Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
Mercredi 24 octobre 2018	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 25 octobre 2018	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 h 30	7	Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement de ses organes subsidiaires
Vendredi 26 octobre 2018	10 heures	8	Organisation de la vingt-neuvième Réunion
	14 h 30	9	Questions diverses
		10	Adoption du rapport